RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

## ZONE DE DISTRIBUTION : MYON

### Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité, elle peut être consommée par tous.

Les qualifications de « l'indicateur global de qualité » et du paramètre « bactériologie » prennent en compte des analyses bactériologiques non conformes de 2024.

### Indicateur global de qualité

**B**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

### Origine et gestion de l'eau

La protection de la ressource est réalisée.

L'eau est prélevée dans un aquifère calcaire fissuré (karst) puis elle est désinfectée à l'eau de javel avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 181 personnes sur 1 commune (MYON). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE MYON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE MYON » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

**ABSENCE**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**ADOUCISSEUR**



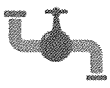
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**CHLORE**




Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

**PLOMB**



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **19/05/2026**

UDI **025000532**

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — B — Anomalies ponctuelles

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **91 %**
Valeur maxi : **10 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

### NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **3,3 mg/L**
Valeur maxi : **4,8 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme 'pesticides' regroupe plusieurs centaines de substances. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **347**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **29,8 °f**
Valeur maxi : **30,2 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté - Unité Territoriale Santé Environnement du Doubs (UTSE 25)
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr 0808 807 107 ars-bfc-dsp-se-25@ars.sante.fr